

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000299 – AMR 51/075/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 79/99 (AMR 51/104/99 du 30 juin 1999) et suivante (AMR 51/109/99 du 9 juillet 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS JURIDIQUES

ÉTATS-UNIS
(ALABAMA)

Pernell Ford, 35 ans

Londres, le 22 mai 2000

Pernell Ford doit mourir sur la chaise électrique de l'État d'Alabama le 2 juin 2000. Il a été condamné à la peine capitale en 1984 pour le meurtre de Linda Gail Griffith, âgée de 42 ans, et de sa mère Willie Griffith, âgée de 74 ans, tuées en 1983. Il était alors âgé de 18 ans. Pernell Ford, qui souffre de graves problèmes de santé mentale ainsi que de tendances suicidaires depuis son enfance, a abandonné ses voies de recours.

En juillet 1999, Pernell Ford a bénéficié d'un sursis quelques heures seulement avant celle à laquelle il devait être exécuté, afin que les tribunaux puissent déterminer s'il était mentalement apte à renoncer à ses voies de recours. La justice a finalement estimé qu'il était apte à prendre une telle décision, à savoir qu'il en comprenait les conséquences.

Depuis l'âge de six ans, Pernell Ford a passé de longues périodes dans des établissements psychiatriques. Dès l'âge de 13 ans, il s'est vu prescrire des antidépresseurs et des antipsychotiques. Il a tenté plusieurs fois de se suicider au cours de son adolescence, notamment par overdose, par pendaison et par empoisonnement. Il semble qu'il ait également essayé de mettre fin à ses jours dans le couloir de la mort.

Pernell Ford, qui est noir, a été jugé en 1984 par un jury constitué uniquement de blancs (Linda Gail Griffith et Willie Griffith étaient blanches). Il a congédié ses avocats peu de temps avant le procès. Il a alors été jugé apte à assurer sa propre défense en dépit de son jeune âge, de son faible niveau d'études, d'un quotient intellectuel (QI) évalué à 80 et de ses antécédents psychologiques. Le seul argument qu'il ait invoqué pour sa « défense » était que Dieu allait intervenir lors de son procès et ramènerait les victimes à la vie. Il est resté silencieux et renfermé durant la plus grande partie de la procédure. Il n'y a eu ni déclarations liminaires en sa faveur, ni objection, ni contre-interrogatoire des témoins.

Au cours de l'audience sur la détermination de sa peine, Pernell Ford était vêtu d'un drap blanc qu'il portait comme une toge. Il portait en écharpe et autour de la taille une serviette de bain blanche. Il a prononcé un long discours dans lequel il a demandé au juge que les cercueils des deux femmes soient amenés dans la salle d'audience afin que Dieu puisse les ressusciter devant les jurés. Après l'avoir condamné à la peine capitale, le juge a déclaré à Pernell Ford que la loi prévoyait une procédure d'appel automatique, mais ce dernier a répondu qu'il ne voulait pas en bénéficier. Tandis qu'on l'emmenait hors de la salle d'audience, il aurait salué de la main le procureur en lui disant « *on se reverra dans la salle d'exécution* ».

Pernell Ford a régulièrement renoncé à ses voies de recours, tout en revenant sur cette décision lorsque son état psychique se stabilisait. Depuis qu'il est incarcéré dans le couloir de la mort, il a été médicalement établi qu'il souffrait de schizophrénie et de dépression et il a suivi divers traitements.

Pernell Ford affirme que depuis 1994, il a pu se rendre en n'importe quel point du globe grâce à une méthode qu'il désigne sous le nom de « *translation* ». Une de ses premières « *translations* » en dehors de sa cellule lui aurait permis de se rendre en Inde, où il aurait aujourd'hui plusieurs femmes. Pernell Ford affirme avoir des centaines de milliers d'épouses dans d'autres pays, notamment aux Philippines, en Colombie, en Équateur et en Espagne. Il a précisé qu'il avait des millions de dollars déposés sur un compte bancaire en Suisse, et que cette somme permettrait à ses épouses et ses enfants de subvenir à leurs besoins après

son exécution. Il a ajouté qu'à sa mort, il deviendrait l'Esprit saint, qu'il serait assis à la gauche de Dieu et qu'il s'était déjà rendu au paradis lors d'une précédente « *translation* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des deux dernières années, plus de 20 condamnés à mort ont été exécutés aux États-Unis après avoir renoncé à leurs voies de recours, dont deux cette année. Le 22 mars dernier, James Hampton a été tué à l'âge de soixante-deux ans par l'État du Missouri, après avoir abandonné ses voies de recours. Il s'était tiré une balle dans la tête au moment de son arrestation et présentait depuis de graves lésions cérébrales. Le 2 mai 2000, l'ancienne infirmière Christina Riggs, vingt-huit ans, a été exécutée dans l'État d'Arkansas deux ans et demi après avoir tué ses deux jeunes enfants et tenté de se suicider par injection létale.

Les condamnés à mort emprisonnés peuvent décider de renoncer à leurs voies de recours pour diverses raisons, qu'il s'agisse de troubles mentaux ou physiques, de leur difficulté à vivre sous le coup d'une sentence capitale, de leur pessimisme concernant leurs chances d'obtenir gain de cause en appel ou d'un sentiment écrasant de remord (voir le document intitulé *United States of America. Failing the Future: Death Penalty Developments, March 1998 - March 2000* [États-Unis. L'avenir sacrifié : l'application de la peine de mort de mars 1998 à mars 2000], AMR 51/003/00, avril 2000). Mais quels que puissent être les facteurs qui motivent de telles décisions, ils n'exonèrent en aucun cas l'État de la responsabilité qu'il prend en commettant l'homicide prémédité que constitue toute exécution judiciaire. Un tel acte représente en toutes circonstances un affront à la dignité humaine et ne fait que renforcer la culture de la violence.

L'État d'Alabama a ôté la vie à trois des 34 prisonniers exécutés sur le territoire américain depuis le début de l'année. Depuis que les exécutions judiciaires ont repris en 1977 aux États-Unis, les autorités américaines ont tué 632 condamnés à mort dans 31 États. En janvier 2000, le gouverneur de l'Illinois, George Ryan, a annoncé la suspension de toutes les exécutions en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine capitale. Cette décision a renforcé les inquiétudes relatives à l'équité et à la fiabilité des procédures d'application de la peine de mort aux États-Unis, et a débouché sur une multiplication des appels en faveur de l'instauration d'un moratoire sur les exécutions.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax / télégramme / appel téléphonique (en anglais ou en français) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :

- dites-vous vivement préoccupé par le fait que l'État d'Alabama s'apprête à exécuter Pernell Ford, alors que de nombreux éléments attestent qu'il souffre de longue date de troubles mentaux, notamment de schizophrénie ;
- soulignez que la *US National Alliance for the Mentally Ill* (Alliance américaine pour les malades mentaux) considère que la peine de mort n'est « *jamais adaptée pour un accusé atteint de schizophrénie ou d'autres troubles cérébraux graves* » ;
- exhortez le gouverneur à empêcher cette exécution et à commuer la sentence prononcée contre Pernell Ford en une peine plus humaine ;
- faites part de votre compassion pour les victimes de crimes de sang et leurs familles ;
- appelez le gouverneur à apporter son soutien à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions en Alabama, en faisant valoir que de plus en plus de personnes remettent en question l'équité et la fiabilité du système d'application de la peine de mort sur tout le territoire américain.

APPELS À :

Gouverneur de l'Alabama :
The Honourable Don Siegelman
Governor of Alabama
Alabama State Capitol
600 Dexter Avenue
Room N-104, Montgomery
Alabama 36130, États-Unis

Fax : 1 334 242 0937 / 242 2335

Télégrammes : Governor Siegelman, Montgomery,
Alabama, États-Unis

Tél. : 1 334 242 7100

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le
Gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -